



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SAID SEZANNE
7 RUE DES RECOLLETS
51122 SEZANNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 08 08 476 095 000
Déclarant 2 (C) : 15 58 678 970 198
Référence de l'avis : 22 51 A080221 03
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

202 RUE DU FBG ST AIGNAN

51230 FERE CHAMPENOISE

Numéro FIP : 510 22 22 1133417789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 51003

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SAID SEZANNE
7 RUE DES RECOLLETS
BOITE POSTALE 87
51122 SEZANNE CEDEX

POUCINEAU LOIC
OU POUCINEAU EDITH
202 RUE DU FBG ST AIGNAN
51230 FERE CHAMPENOISE

Somme qui vous est remboursée

102,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

**Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022
sur le compte bancaire suivant :**

FR81 2004 1010 020X XXXX XXX2 387
Identifiant de la banque : PSSTFRPPCHA
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 36 749
Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : POUCINEAU

Déclarant 2 - Nom de naissance : DECES

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				3,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 33392	Déclar. 2 7174	Enfant(1) 160
Heures supplémentaires non exonérées.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		33392	7174	160
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5700	-	717	
Déduction minimale.....				- 160
Salaires, pensions, rentes nets.....		27692	6457	0
Revenu brut global.....				34149
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰				
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...			Montant déclaré 2400	Montant retenu 2400
Total des charges déduites¹¹.....				- 2400
Revenu imposable.....				31749
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				118
Décote.....				- 118
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Dons aux associations culturelles.....	10		Montant retenu 10	Montant réduction 0
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2		2	
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				0
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :				- 102
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....				- 102

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT
QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

102

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

36749

Revenus exonérés

Heures supplémentaires.....

Déclarées

Déclar. 1

5000

Heures supplémentaires.....

Nettes

5000

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1

16062

Déclar. 2

16062

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

3973

3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

+ 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://www.impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source) ou en appelant le 0809 401 401